



# COMPTE 2023 DE LA MUNICIPALITÉ

---

AVEC MESSAGE INTRODUCTIF

---

# TABLE DES MATIERES

## COMPTES 2023 DE LA MUNICIPALITE

	Pages
Convocation – ordre du jour	1
Présentation des résultats	2
Message introductif	3-17
Aperçu du compte de résultats et investissements	18
Compte de résultats échelonné	19
Aperçu du bilan	20
Tableau de flux de trésorerie	21
Compte de résultats selon les tâches	22
Compte de résultats selon les natures	23
Compte des investissements selon les tâches	24
Compte des investissements selon les natures	25
Tableau des crédits complémentaires et supplémentaires	26
Rapport succinct de l'instance de révision des comptes	27-28
Principes comptables	29-33
Annexes au bilan	34-38



COMMUNE D'ARDON

Place Saint-Jean  
CH-1957 Ardon  
Tél. 027 305 15 85  
Fax 027 305 15 82  
administration@ardon.ch

## Convocation

L'assemblée primaire de la commune d'Ardon est convoquée en séance

**le lundi 17 juin 2024, à 19h30, à la Pontaise**

avec l'ordre du jour suivant :

1. Approbation du procès-verbal de la dernière assemblée primaire  
(ce procès-verbal peut être consulté au bureau communal, durant les heures d'ouverture)
2. Présentation des comptes municipaux 2023
3. Rapport de l'organe de révision
4. Approbation des comptes municipaux 2023
5. Divers.

Conformément à l'art. 15 de la loi sur les communes du 5 février 2004, les comptes peuvent être consultés au bureau communal durant les 20 jours précédant l'assemblée.

**Le Président**

P.-M. Broccard



**Le Secrétaire**

J.-M. Roh

Ardon, le 28 mai 2024



## COMMUNE D'ARDON

### Présentation des résultats - Comptes 2023

Aperçu du compte de résultats et investissements	Compte 2022	Budget 2023	Compte 2023
<b>Compte de résultats</b>			
Résultat avant amortissements comptables			
Charges financières	- CHF 13'378'275	13'909'800	14'213'796
Revenus financiers	+ CHF 17'352'536	14'925'400	18'288'613
<b>Marge d'autofinancement</b>	<b>= CHF 3'974'261</b>	<b>1'015'600</b>	<b>4'074'817</b>
Résultat après amortissements comptables			
Marge d'autofinancement	+ CHF 3'974'261	1'015'600	4'074'817
Amortissements planifiés	- CHF 1'838'183	2'512'000	2'443'920
Attributions aux fonds et financements spéciaux	- CHF 384'263	48'500	341'042
Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	+ CHF 2'497	11'300	18'510
Attributions au capital propre	- CHF 1'750'000	-	1'250'000
<b>Excédent de charges</b>	<b>= CHF -</b>	<b>1'533'600</b>	<b>-</b>
<b>Excédent de revenus</b>	<b>= CHF 4'312</b>	<b>-</b>	<b>58'364</b>
<b>Compte des investissements</b>			
Dépenses	+ CHF 1'896'232	6'309'600	8'337'228
Recettes	- CHF 325'649	1'870'600	1'578'308
<b>Investissements nets</b>	<b>= CHF 1'570'583</b>	<b>4'439'000</b>	<b>6'758'920</b>
<b>Financement</b>			
Marge d'autofinancement	+ CHF 3'974'261	1'015'600	4'074'817
Investissements nets	- CHF 1'570'583	4'439'000	6'758'920
<b>Insuffisance de financement</b>	<b>= CHF -</b>	<b>3'423'400</b>	<b>2'684'103</b>
<b>Excédent de financement</b>	<b>= CHF 2'403'678</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

## Message introductif

Conformément aux dispositions de la loi sur les communes, le Conseil municipal a l'honneur de présenter les comptes 2023 de la Municipalité, adopté en séance du Conseil municipal du 23 mai 2024 et soumis à l'approbation de l'assemblée primaire du 17 juin 2024.

### Remarques générales :

Suite à la modification de l'OGFCo par le Conseil d'Etat le 24 février 2021, les communes valaisannes doivent établir leurs états financiers dès le budget 2022 selon les normes comptables MCH2 (Modèle Comptable Harmonisé de 2<sup>ème</sup> génération). Cette évolution a pour objectif d'améliorer la transparence et la comparaison des états financiers entre les communes, en tenant compte du nouveau modèle comptable de la Confédération, ainsi que des normes comptables internationales du secteur public.

L'analyse du compte de résultats se concentre sur les principaux écarts entre les comptes et le budget 2023. Afin d'apporter plus de la clarté et de transparence, il est fait référence aux comptes 2022 sur les différences exposées demandant une appréciation plus adéquate.

Les tableaux ainsi que les commentaires insérés reprennent les données des comptes et sont arrondis et mentionnés au franc.

Dans le cadre de l'application du MCH2, le Conseil municipal a fixé le seuil d'activation des dépenses d'investissements nets à CHF 15'000. Les dépenses inférieures à ce seuil sont enregistrées dans le compte de fonctionnement.

### Aperçu général :

Le résultat de l'exercice 2023 s'établit à CHF 58'364 et dégage une marge d'autofinancement de CHF 4'074'817.

Par rapport au budget 2023, les charges financières de CHF 14'213'796 n'ont pu être contenues et augmentent de 2,2 %. Par rapport au compte 2022, elles progressent de 6,2 %.

Les revenus financiers s'élèvent à CHF 18'288'613 et progressent de 22,5 %, en rapport au compte 2022 de 5,4 %.

Après comptabilisation des amortissements pour CHF 2'443'920, des attributions pour CHF 341'042, des prélèvements pour CHF 18'510 sur les fonds et financements spéciaux et une attribution à la réserve de politique budgétaire de CHF 1'250'000, les fonds propres augmentent de CHF 1'6360'897 pour une fortune nette au bilan de CHF 14'661'750.

Avec un total de dépenses de CHF 8'337'228 et un total de recettes de CHF 1'578'308, le compte des investissements présente un résultat net de CHF 6'758'920 et laisse apparaître une insuffisance de financement de CHF 2'684'103.

Selon les indicateurs de l'Etat du Valais, la dette nette par habitant de CHF 2'210 en 2022 s'élève à CHF 2'911 par habitant en 2023.

Cette amélioration des finances municipales s'explique par les excellents résultats ressortant des recettes et une politique de gestion adéquate de l'inflation sur les charges de fonctionnement.

Aperçu du compte de résultats et investissements		Compte 2022	Budget 2023	Compte 2023
<b>Compte de résultats</b>				
Résultat avant amortissements comptables				
Charges financières	- CHF	13'378'274.96	13'909'800.00	14'213'796.35
Revenus financiers	+ CHF	17'352'535.65	14'925'400.00	18'288'613.16
<b>Marge d'autofinancement (négative)</b>	= CHF	-	-	-
<b>Marge d'autofinancement</b>	= CHF	<b>3'974'260.69</b>	<b>1'015'600.00</b>	<b>4'074'816.81</b>
Résultat après amortissements comptables				
Marge d'autofinancement (négative)	- CHF	-	-	-
Marge d'autofinancement	+ CHF	3'974'260.69	1'015'600.00	4'074'816.81
Amortissements planifiés	- CHF	1'838'183.11	2'512'000.00	2'443'920.09
Attributions aux fonds et financements spéciaux	- CHF	384'263.24	48'500.00	341'042.21
Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	+ CHF	2'497.32	11'300.00	18'509.96
Réévaluations des prêts du PA	- CHF	-	-	-
Réévaluations des participations du PA	- CHF	-	-	-
Attributions au capital propre	- CHF	1'750'000.00	-	1'250'000.00
Réévaluations PA	+ CHF	-	-	-
Prélèvements sur le capital propre	+ CHF	-	-	-
<b>Excédent de charges</b>	= CHF	-	<b>1'533'600.00</b>	-
<b>Excédent de revenus</b>	= CHF	<b>4'311.66</b>	-	<b>58'364.47</b>
<b>Compte des investissements</b>				
Dépenses	+ CHF	1'896'231.66	6'309'600.00	8'337'228.19
Recettes	- CHF	325'648.55	1'870'600.00	1'578'308.10
<b>Investissements nets</b>	= CHF	<b>1'570'583.11</b>	<b>4'439'000.00</b>	<b>6'758'920.09</b>
<b>Investissements nets (négatifs)</b>	= CHF	-	-	-
<b>Financement</b>				
Marge d'autofinancement (négative)	- CHF	-	-	-
Marge d'autofinancement	+ CHF	3'974'260.69	1'015'600.00	4'074'816.81
Investissements nets	- CHF	1'570'583.11	4'439'000.00	6'758'920.09
Investissements nets (négatifs)	+ CHF	-	-	-
<b>Insuffisance de financement</b>	= CHF	-	<b>3'423'400.00</b>	<b>2'684'103.28</b>
<b>Excédent de financement</b>	= CHF	<b>2'403'677.58</b>	-	-

## Compte de résultat échelonné

La recommandation no 4 sur la présentation du compte de résultat prévoit deux niveaux de résultat. Le premier renseigne sur le résultat opérationnel (exploitation et financement) et le deuxième sur le résultat extraordinaire. Le résultat total du compte modifie l'excédent ou le découvert au bilan. Les imputations internes ne sont pas présentées et les attributions et prélèvements sur les fonds figurent dans le premier niveau.

Compte de résultats échelonné		Compte 2022	Budget 2023	Compte 2023
<b>Charges d'exploitation</b>				
30 Charges de personnel	CHF	3'967'549.20	4'278'200.00	4'199'997.28
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	CHF	2'632'619.77	3'006'300.00	3'077'319.71
33 Amortissements du patrimoine administratif	CHF	1'692'300.23	2'421'000.00	2'314'355.10
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	CHF	384'263.24	48'500.00	341'042.21
36 Charges de transferts	CHF	6'304'199.82	5'973'300.00	6'334'281.16
37 Subventions redistribuées	CHF	-	-	-
<b>Total des charges d'exploitation</b>	CHF	<b>14'980'932.26</b>	<b>15'727'300.00</b>	<b>16'266'995.46</b>
<b>Revenus d'exploitation</b>				
40 Revenus fiscaux	CHF	10'722'713.16	8'390'000.00	11'478'437.47
41 Patentes et concessions	CHF	378'836.13	340'000.00	397'855.09
42 Taxes	CHF	2'829'771.98	2'904'100.00	2'969'438.73
43 Revenus divers	CHF	-	-	-
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	CHF	2'497.32	11'300.00	18'509.96
46 Revenus de transferts	CHF	2'599'025.98	2'518'000.00	2'549'622.33
47 Subventions à redistribuer	CHF	-	-	-
<b>Total des revenus d'exploitation</b>	CHF	<b>16'532'844.57</b>	<b>14'163'400.00</b>	<b>17'413'863.58</b>
<b>R1 Résultat provenant de l'activité d'exploitation</b>		<b>1'551'912.31</b>	<b>-1'563'900.00</b>	<b>1'146'868.12</b>
34 Charges financières	CHF	235'769.55	321'900.00	262'476.91
44 Revenus financiers	CHF	438'168.90	352'200.00	423'973.26
<b>R2 Résultat provenant de l'activité de financement</b>	CHF	<b>202'399.35</b>	<b>30'300.00</b>	<b>161'496.35</b>
<b>O1 Résultat provenant de l'activité opérationnelle (R1 + R2)</b>		<b>1'754'311.66</b>	<b>-1'533'600.00</b>	<b>1'308'364.47</b>
38 Charges extraordinaires	CHF	1'750'000.00	-	1'250'000.00
48 Revenus extraordinaires	CHF	-	-	-
<b>E1 Résultat provenant de l'activité extraordinaire</b>	CHF	<b>-1'750'000.00</b>	<b>-</b>	<b>-1'250'000.00</b>
<b>Résultat total du compte de résultats (O1 + E1)</b>	CHF	<b>4'311.66</b>	<b>-1'533'600.00</b>	<b>58'364.47</b>

## Charges et revenus du compte d'exploitation

La présentation du compte d'exploitation appelle les commentaires généraux suivants :

- Les frais du personnel d'enseignement s'apprécient. Le surcoût s'explique par l'augmentation des élèves à charge, l'ajustement des salaires à l'inflation et le renforcement de l'encadrement au niveau de la formation des élèves.
- Les impôts sur les personnes physiques ont bénéficié d'une assiette fiscale plus importante découlant de conditions économiques favorables telles que l'inflation et la baisse du chômage, tant pour les impôts sur le revenu et sur le capital que pour les impôts spéciaux : gains immobiliers et droits de mutation additionnels.
- Les impôts sur les personnes morales ont engrangé également des recettes plus conséquentes que prévues.

Les commentaires suivants sont à relever sur les charges de fonctionnement :

	Compte 2022	Budget 2023	Compte 2023
<b>30 Charges de personnel</b>	<b>3'967'549</b>	<b>4'278'200</b>	<b>4'199'997</b>

Les charges de personnel s'établissent à CHF 4'199'997, en hausse par rapport à 2022, mais contenue par rapport au budget 2023. La part d'inflation reportée sur les salaires en 2023 s'élève à 2,8 %.

Le nombre de personnes employées au 31 décembre 2023 est de 67 collaborateurs, dont 7 apprentis, correspondant à 50.4 équivalent plein temps (EPT).

L'augmentation des charges sur le service administratif et la police municipale de CHF 73'614 en rapport à 2022, s'explique principalement par le renforcement des effectifs et des frais spécifiques liés au remplacement du responsable de notre police.

Les coûts de la conciergerie ont également augmenté en proportion à l'augmentation des surfaces à nettoyer pour CHF 51'455. Les coûts sont légèrement inférieurs au budget 2023 pour CHF -11'873.

Les structures d'accueil (crèche, nurserie et UAPE) et l'ASOA (l'animation socio-culturelle d'Ardon) ont réussi à maintenir leurs charges salariales au niveau de l'exercice 2022, malgré l'augmentation des enfants pris en charge. Les dépenses salariales sont inférieures de CHF -52'591 en rapport au budget.

L'effectif des travaux publics a été revu à la hausse durant l'exercice 2023 afin d'honorer les missions dévolues au domaine pour CHF 78'224 en rapport à 2022 et pour CHF 34'879 sur le budget 2023.

	Compte 2022	Budget 2023	Compte 2023
<b>31 Charges de biens et services et autres charges</b>	<b>2'632'620</b>	<b>3'006'300</b>	<b>3'077'320</b>

Les charges de biens et services et autres charges d'exploitation de CHF 3'077'320 sont en augmentation avec les comptes 2022 et contenues par rapport au budget 2023 hors éléments spéciaux.

La réception de la Présidence du Grand Conseil a engendré des charges pour CHF 121'780. Le montant a pu être partiellement réduit par quelques recettes publicitaires.

La provision pour pertes sur créances a fait l'objet d'une adaptation de CHF 191'000 en 2023 suite à un suivi plus régulier du contentieux. L'augmentation de charges en rapport à l'année 2022 s'élève à CHF 126'000.

L'obligation en 2022 de dissoudre la provision non requise sur le sinistre de la Lizerne & Morge de 2015 pour CHF 120'667 a permis une amélioration du résultat qui ne se retrouve pas dans les comptes en 2023.

Des frais d'activités supplémentaires pour CHF 33'890 ont eu lieu en 2023 pour les élèves afin de combler le manque d'activité gymnasiale, ainsi que de CHF 20'000 pour la préparation du spectacle d'inauguration des nouvelles salles de gymnastique.



	Compte 2022	Budget 2023	Compte 2023
<b>33 Amortissements du patrimoine administratif</b>	<b>1'692'300</b>	<b>2'421'000</b>	<b>2'314'355</b>

Les Amortissements du patrimoine administratif s'élevaient à CHF 2'314'355.

Leur augmentation est justifiée par les écritures de correctifs sur les investissements comptabilisés au bilan sans contrepartie corporelle en 2022, principalement sur la rubrique des routes communales pour un différentiel de CHF 366'069.

L'avancement des travaux du complexe du Centre de Cordé qui regroupe le centre scolaire, les structures d'accueil, la bibliothèque, les salles de gymnastique et l'abri PC, a été plus important que prévu en 2023, d'où une forte augmentation des amortissements de CHF 338'292 en rapport à 2022.

Le report partiel d'investissement de la réfection de la conduite d'amenée d'eau à l'usine d'ultrafiltration de Motelon participe à la diminution des amortissements sur le secteur de l'eau potable pour CHF -59'642 en rapport au budget 2023.

L'amortissement du CO de Derborence a été retraité pour les comptes 2023 et 2022 sous la rubrique des subventions d'investissement (36 Charges de transferts) ce qui explique l'écart au budget de CHF -65'000.

	Compte 2022	Budget 2023	Compte 2023
<b>36 Charges de transferts</b>	<b>6'304'200</b>	<b>5'973'300</b>	<b>6'334'281</b>

Les Charges de transferts s'établissent à CHF 6'334'281 en augmentation par rapport au compte 2022 et au budget 2023.

La contribution du traitement du personnel enseignant des écoles obligatoires a augmenté de CHF 422'340 en rapport à l'exercice 2022 et de CHF 298'412 par rapport au budget 2023. Le nombre d'élèves à fin 2023 s'est apprécié de 41 écoliers pour s'établir à 501 élèves en école obligatoire.

De plus, les coûts d'amortissements sur le CO de Derborence sont inclus dans les charges de transfert pour CHF 71'925, budgétisés pour l'exercice 2023 sous les amortissements du patrimoine administratif pour CHF 65'000.

Les contributions à l'aide sociale sont en forte diminution en rapport à l'exercice 2022 pour CHF -314'834 et de CHF -366'829 pour le budget 2023.

L'impôt versé sur les immeubles bâtis font face à un rattrapage de provision en y incluant la période 2023 pour CHF 150'691 en rapport au budget et de CHF 159'168 par rapport à l'année précédente.

La part due au canton sur les institutions pour les personnes en situation d'handicap présente un rattrapage comptabilisé sous l'exercice 2023 pour l'année 2022 et une participation plus importante que budgétisée pour la période 2023. La différence s'élève à CHF 79'842.

La participation à la mobilité régionale avec l'introduction de la nouvelle cadence au ¼ d'heure aux heures de pointe, ainsi que la participation 2023 à l'Agglo Valais Central, ont renchéri les coûts en rapport au budget 2023 de CHF 52'050.

Les frais d'exploitation de l'usine de Motelon sont plus importants que prévu de CHF 55'353 en rapport au budget 2023.

Les commentaires suivants sont à relever sur les revenus de fonctionnement :

	Compte 2022	Budget 2023	Compte 2023
<b>40 Revenus fiscaux</b>	<b>10'722'713</b>	<b>8'390'000</b>	<b>11'478'437</b>

Le total des revenus fiscaux est de CHF 11'478'437 et affiche une hausse de CHF 3'088'437 par rapport au budget 2023 ou, en pourcent, une hausse de 36.8 %.

Pour les personnes physiques,

l'impôt sur le revenu a drastiquement augmenté de CHF 1'767'791 en rapport au budget 2023 et de CHF 403'468 en rapport à l'exercice 2022. De meilleures rentrées fiscales sur l'année de taxation 2021 en 2023, répercutées sur les estimations pour les années de taxation 2022 et 2023, expliquent cette augmentation importante des recettes.

Sur la fortune, l'augmentation est également réjouissante et s'élève de CHF 444'016 par rapport au budget 2023 et de CHF 114'208 par rapport au compte 2022.

Les autres impôts sur les personnes physiques subissent une croissance non négligeable en 2023 qui s'explique par un marché de l'immobilier en bonne santé :

- Impôt foncier sur les personnes physiques CHF + 72'315
- Impôt sur les gains immobiliers CHF + 212'660
- Droits de mutation additionnels CHF + 102'797

Pour les personnes morales,

les impôts s'accroissent tant par rapport au budget 2023 que pour l'exercice précédent :

- Impôt sur les bénéfices CHF + 332'187
- Impôt sur le capital CHF + 39'093
- Impôt foncier sur l'outil de production CHF + 82'972

	Compte 2022	Budget 2023	Compte 2023
<b>41 Patentes et concessions</b>	<b>378'836</b>	<b>340'000</b>	<b>397'855</b>

Les revenus des patentes et concessions s'élèvent à CHF 397'855. Ils sont supérieurs aux prévisions du budget 2023 et, dans une moindre mesure, au compte 2022, dus à l'augmentation des prix de l'énergie et des redevances hydrauliques.

Ils se constituent principalement de redevances hydroélectriques et des redevances sur l'utilisation du territoire communal pour la distribution de l'eau, de l'électricité et du gaz.

	Compte 2022	Budget 2023	Compte 2023
<b>42 Taxes</b>	<b>2'829'772</b>	<b>2'904'100</b>	<b>2'969'439</b>

Les revenus de taxes s'établissent à CHF 2'969'439.

La participation des parents pour les structures d'accueil de CHF 834'093 est plus importante de CHF 214'093 en rapport au budget 2023 et de CHF 121'124 en rapport au compte 2022. Le nombre d'heures de garde et d'enfants gardés sont en progression.

Le remboursement des avances communales pour les aides sociales est en légère baisse de CHF -5'760 avec le compte 2022 et en forte baisse par rapport aux prévisions du budget 2023 pour CHF -190'797. Elles se montent à CHF 209'203.

La vente d'énergie a rapporté moins que prévu en 2023, en diminution de CHF 32'468 par rapport à l'année précédente et de CHF 70'175 par rapport au budget 2023.

	Compte 2022	Budget 2023	Compte 2023
<b>46 Revenus de transferts</b>	<b>2'599'026</b>	<b>2'518'000</b>	<b>2'549'622</b>

Les revenus de transferts sont de CHF 2'549'622 en diminution par rapport au compte 2022 et en augmentation en comparaison au budget 2023.

Les subventions cantonales pour les salaires de la crèche, de la nurserie et de l'UAPE se sont révélées moins importantes de CHF -93'013 pour s'établir à CHF 337'987. Une correction sur l'estimation des masses salariales 2022 et 2023 par le canton du Valais explique cette diminution, malgré la progression du nombre d'enfants à charge.

Des subventions fédérales ont également été obtenues pour CHF 70'046 par rapport au budget 2023 et de CHF 54'616 en rapport au compte 2022 pour la crèche et la nurserie. Les subventions supplémentaires reçues concernaient une adaptation à la hausse de la subvention. Les subventions pour l'UAPE n'ont pu être obtenues malgré une augmentation importantes de places, car elles se sont faites en deux temps, par paliers, et n'ont pu être effectuées en une seule fois.

Des subventions sur la carte des dangers naturels et la protection des rochers d'Isières expliquent les recettes supplémentaires de CHF 53'844 avec le budget 2023 et de CHF 57'844 par rapport au compte 2022.

La péréquation financière 2023 s'établit à CHF 1'492'933 en augmentation de CHF 53'558 en comparaison à l'année précédente.

## Financements spéciaux

Les services des fonds et des financements spéciaux propres ont l'obligation de s'autofinancer sur une période de 8 ans.

	Compte 2022	Budget 2023	Compte 2023
<b>35 Attributions aux fonds et financements spéciaux</b>	<b>384'263</b>	<b>48'500</b>	<b>341'042</b>

L'attribution aux financements spéciaux pour les dépenses futures s'élèvent à :

- CHF 124'701 pour l'eau potable
- CHF 216'341 pour les eaux usées

### Eau potable

Le nouveau règlement sur l'eau potable entré en vigueur au 28 janvier 2022, tient compte des dispositions transitoires. Il ressort du bilan un excédent de financement inscrit sous les fonds propres de CHF 290'524. Ce montant servira au renouvellement des infrastructures de filtration et d'amenée d'eau potable aux usagers.

### Eaux usées

La réserve de financement sur les eaux usées au bilan à fin 2023 s'élève à CHF 434'782. Cet excédent est destiné au renouvellement du réseau d'égouts et des infrastructures de purification des eaux.

	Compte 2022	Budget 2023	Compte 2023
<b>45 Prélèvements de fonds et financements spéciaux</b>	<b>2'497</b>	<b>11'300</b>	<b>18'510</b>

Les prélèvements aux financements spéciaux pour les dépenses futures s'élèvent à :

- CHF 18'510 pour la gestion des déchets

### Gestion des déchets

La décision du Conseil municipal de rétrocéder un montant de CHF 19 par ménage sur la taxe de base du règlement sur le traitement des déchets coure jusqu'en 2024.

Cette décision a nécessité un prélèvement de CHF 18'510 sur le fonds des financements spéciaux de la gestion des déchets, inscrit au bilan sous les fonds propres.

L'excédent de financement de la gestion des déchets s'établit au bilan sous les fonds propres à CHF 204'054 à fin 2023.

**Charges financières**

	Compte 2022	Budget 2023	Compte 2023
<b>34 Charges financières</b>	<b>235'770</b>	<b>321'900</b>	<b>262'477</b>

Les marges d'autofinancement favorables, CHF 3'974'261 en 2022 et CHF 4'074'817 en 2023, ont permis de contenir le besoin de recourir à l'emprunt par un excédent de financement en 2022 pour CHF 2'403'678 venant compensé l'insuffisance de financement de 2023 de CHF -2'684'103.

	Compte 2022	Budget 2023	Compte 2023
<b>44 Revenus financiers</b>	<b>438'169</b>	<b>352'200</b>	<b>423'973</b>

Les locations sur les biens immobiliers ont rapporté CHF 219'420 en 2023, soit CHF 54'420 de plus qu'en 2022.

L'excédent de liquidités provisoire en 2023 a permis de générer, par des placements à court terme sur les liquidités, des recettes d'intérêts pour CHF 15'634.

**Réserve de politique budgétaire**

	Compte 2022	Budget 2023	Compte 2023
<b>38 Charges extraordinaires</b>	<b>1'750'000</b>	<b>-</b>	<b>1'250'000</b>

Le compte 2023 permet d'inscrire un montant de CHF 1'250'000 à la réserve de politique budgétaire. Elle s'élève à CHF 3'000'000 à fin 2023.

## Recettes et dépenses du compte d'investissement

## Tableau du compte de résultat des investissements 2023

Nature des investissements	Dépenses	Recettes	Invest. nets
CSP lizerne	fr. 32'692	14'332	18'360
Défense incendie	fr. 15'057		15'057
<b>Total Sécurité publique</b>	<b>47'748</b>	<b>14'332</b>	<b>33'416</b>
CO Derborence	fr. 157'925		157'925
Mobilier classes	fr. 43'948		43'948
Matériel informatique	fr. 20'874		20'874
Institutions handicapés/sociales	fr. 0		0
<b>Total Enseignement et formation</b>	<b>222'747</b>	<b>0</b>	<b>222'747</b>
Participation aux corrections des routes cantonales	fr. 57'150		57'150
Participation communale pour le T9	fr. 156'490		156'490
Réfection de la route du Revis	fr. 304'726		304'726
Machine pour les travaux publics (saleuse)	fr. 41'197		41'197
<b>Total Trafic</b>	<b>559'563</b>	<b>0</b>	<b>559'563</b>
Eau potable Installation des compteurs d'eau	fr. 19'160		19'160
Usine d'ultrafiltration Motelon	fr. 75'108		75'108
Step intercommunale de Bieudron	fr. 30'378		30'378
Marais Ardon-Chamoson	fr.	28'660	-28'660
Taxes de raccordement eau potable et eaux usées	fr.	262'817	-262'817
<b>Total Protection et aménag. de l'environnement</b>	<b>124'646</b>	<b>291'476</b>	<b>-166'830</b>
Participation au projet Rhône 3	fr. 0		0
Transport de l'eau d'irrigation (galerie au réservoir)	fr. 74'059	0	74'059
Participation Genedis	fr. 735'000	0	735'000
<b>Total Economie publique</b>	<b>809'059</b>	<b>0</b>	<b>809'059</b>
<b>TOTAL DES INVESTISSEMENTS COURANTS</b>	<b>1'763'763</b>	<b>305'808</b>	<b>1'457'955</b>
Nature des crédits d'engagement 2023	Dépenses	Recettes	Invest. nets
Salle de gymnastique et abris PC	fr. 6'476'491	1'272'500	5'203'991
<b>Total Enseignement et formation</b>	<b>6'476'491</b>	<b>1'272'500</b>	<b>5'203'991</b>
Remplacement de la conduite d'eau de Motelon	fr. 96'975		96'975
<b>Total Protection et aménag. de l'environnement</b>	<b>96'975</b>	<b>0</b>	<b>96'975</b>
<b>TOTAL DES COMPTES D'INVESTISSEMENTS</b>	<b>8'337'228</b>	<b>1'578'308</b>	<b>6'758'920</b>

Le volume des investissements bruts atteint CHF 8'337'228, en augmentation de CHF 2'027'628 par rapport au budget 2023.

Les recettes d'investissements s'élèvent à CHF 1'578'308 en fonction des différents travaux subventionnés et de la participation des tiers.

	Compte 2022		Budget 2023		Compte 2023	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
<b>1 Ordre et sécurité publics, défense</b>	<b>989'048</b>	<b>13'831</b>	<b>30'800</b>	<b>11'600</b>	<b>936'748</b>	<b>14'332</b>

Les travaux pour le nouvel abri PC se sont poursuivis et s'inscrivent dans les comptes 2023 pour CHF 889'000.

	Compte 2022		Budget 2023		Compte 2023	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
<b>2 Formation</b>	<b>1'011'344</b>	<b>264'000</b>	<b>5'227'000</b>	<b>1'530'000</b>	<b>5'810'238</b>	<b>1'272'500</b>

Les investissements en rapport au crédit d'engagement sur le Centre scolaire de Cordé pour les salles de gymnastique s'élèvent à CHF 5'587'491, dont des travaux en cours pour CHF 994'000. Il est tenu compte d'une provision de subventionnement du canton pour CHF 1'272'500.

Deux tableaux interactifs ont été achetés pour CHF 20'874.

Du mobilier pour les salles de classe a été acheté pour CHF 43'948.

De plus, une participation d'investissement en faveur du CO de Derborence a été versée pour CHF 157'925 afin de respecter les nouvelles normes de sécurité incendie.

	Compte 2022		Budget 2023		Compte 2023	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
<b>6 Trafic et télécommunications</b>	<b>-194'265</b>	<b>-</b>	<b>210'000</b>	<b>-</b>	<b>559'563</b>	<b>-</b>

La part communale au financement des routes cantonales et de la T9 s'élève à CHF 213'640 pour l'année 2023.

La réfection de la route du Revis a été finalisée en 2023 pour CHF 304'726. Le Conseil municipal a pris la décision d'effectuer l'entier des travaux de réfection en 2023 au lieu de répartir l'investissement sur 2023 et 2024.

Une nouvelle saleuse a été achetée pour CHF 41'197.

	Compte 2022		Budget 2023		Compte 2023	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
<b>7 Protection de l'environnement et aménagement du territoire</b>	<b>49'685</b>	<b>8'817</b>	<b>506'800</b>	<b>105'000</b>	<b>221'621</b>	<b>291'476</b>

Les travaux pour le projet de rénovation de la conduite de Motelon sont comptabilisés dans les comptes 2023 pour CHF 96'975.

Les investissements pour l'installation des compteurs d'eau en 2023 s'élève à CHF 19'160.

Les membranes de filtration à l'usine de Motelon ont dû faire l'objet d'un changement pour CHF 75'108.

Les taxes de raccordement sur l'eau potable ont rapporté CHF -143'617.

Des investissements mineurs ont été entrepris à la station d'épuration intercommunale de Bieudron pour CHF 30'378.

Les taxes de raccordement sur les eaux usées ont rapporté CHF -119'199.

	Compte 2022		Budget 2023		Compte 2023	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
8 Economie publique	22'877	39'000	320'000	224'000	809'059	-

Des travaux pour l'irrigation des cultures, de la galerie au réservoir de la Combasse, ont été entrepris en 2023 pour CHF 74'059.

Le Conseil municipal a décidé d'investir dans la société Genedis SA CHF 735'000 par l'achat de 490 actions de CHF 1'000 de nominal. Cet investissement est qualifié de stratégique afin d'assurer un contrôle sur l'approvisionnement en électricité du village. Elles rapportent actuellement du 9 % par année. L'opération est autofinancée par le versement du dividende et de la PCP (Contributions du distributeur d'énergie pour l'utilisation du domaine public lors de l'acheminement de l'énergie aux clients).

### Investissement du patrimoine financier

La finalisation des travaux de rénovation et l'aménagement extérieur du bâtiment des Vergers s'est établie à CHF 65'133. L'investissement total s'élève à CHF 1'690'866.

### Politique d'amortissements :

Les amortissements des actifs appartenant au patrimoine administratif (l'ensemble des investissements nécessaires au fonctionnement d'une commune) s'effectuent en fonction de la durée d'utilisation et de la catégorie d'immobilisations. Les taux d'amortissement dégressif retenus par le Conseil municipal s'élèvent selon les types d'actifs suivants, pour la période 2022 à 2026, à :

Bâtiments, constructions	:	durée d'utilisation 25 à 50 ans	9 %
Travaux de génie civil	:	durée d'utilisation 40 à 60 ans	8 %
Biens, meubles, machines, véhicules	:	durée d'utilisation 4 à 10 ans	35 %
Autres immobilisations	:	durée d'utilisation 1 à 40 ans	50 %
Subvention d'investissements	:	durée d'utilisation 25 à 50 ans	10 %

La limite d'activation des investissements est fixée à CHF 15'000.



## Indicateurs financiers

### Aperçu des indicateurs financiers

1. Taux d'endettement net (I1)	2022	2023	Moyenne
Dettes nettes en % des revenus fiscaux	71.7%	90.4%	81.4%

#### Valeurs indicatives

< 100%	bon
100% - 150%	suffisant
> 150%	mauvais

2. Degré d'autofinancement (I2)	2022	2023	Moyenne
Autofinancement en % des investissements nets	253.0%	60.3%	96.6%

#### Valeurs indicatives

> 100%	haute conjoncture
80% - 100%	cas normal
50% - 80%	récession

3. Part des charges d'intérêts (I3)	2022	2023	Moyenne
Charges d'intérêts nets en % des revenus courants	-0.2%	0.1%	0.0%

#### Valeurs indicatives

0% - 4%	bon
4% - 9%	suffisant
> 9%	mauvais

4. Dette brute par rapport aux revenus (I4)	2022	2023	Moyenne
Dettes brutes en % des revenus courants	103.2%	110.0%	106.7%

#### Valeurs indicatives

< 50%	très bon
50% - 100%	bon
100% - 150%	moyen
150% - 200%	mauvais
> 200%	critique

5. Proportion des investissements (I5)	2022	2023	Moyenne
Investissements bruts en % des dépenses totales	12.8%	38.1%	27.9%

#### Valeurs indicatives

< 10%	eff. d'inv. faible
10% - 20%	eff. d'inv. moyen
20% - 30%	eff. d'inv. élevé
> 30%	eff. d'inv. très élevé

6. Part du service de la dette (I6)	2022	2023	Moyenne
Service de la dette en % des revenus courants	10.7%	13.8%	12.3%

**Valeurs indicatives**

< 5%	charge faible
5% – 15%	charge acceptable
> 15%	charge forte

7. Dette nette 1 par habitant (I7)	2022	2023	Moyenne
Dette nette l par habitant	2210	2911	2564

**Valeurs indicatives**

< 0 CHF	patrimoine net
0 – 1'000 CHF	endettement faible
1'001 – 2'500 CHF	endettement moyen
2'501 – 5'000 CHF	endettement important
> 5'000 CHF	endettement très important

8. Taux d'autofinancement (I8)	2022	2023	Moyenne
Autofinancement en % des revenus courants	23.4%	22.8%	23.1%

**Valeurs indicatives**

> 20%	bon
10% – 20%	moyen
< 10%	mauvais

Les indicateurs financiers servent à analyser l'équilibre budgétaire de la collectivité, la qualité de sa gestion financière et l'importance de son endettement.

Le taux d'endettement est bon. Quant au degré d'autofinancement, il est normal au vu de l'importance des investissements en 2023. Par conséquent, la dette brute en rapport aux revenus s'améliore, mais reste qualifié de moyen.

La proportion des investissements par rapport aux dépenses totales augmente provisoirement et reste encore élevée sous l'exercice 2023.

Dès lors, une attention particulière est apportée par le Conseil municipal sur le suivi budgétaire des dépenses d'investissements.

La part du service de la dette devient sensiblement plus forte, mais reste sur un niveau de charges acceptables pour la collectivité. De plus, les bons résultats de l'exercice permettent de maintenir le degré de dette nette par habitant à CHF 2'911, soit un niveau toujours important, mais encore supportable.

Quant au taux d'autofinancement, il est qualifié de bon et permet d'entrevoir les futurs investissements avec plus de sérénité.

## **Conclusion**

Dans un contexte économique encore incertain et soumis aux poussées inflationnistes, le compte 2023 s'inscrit comme l'un des meilleurs exercices de la législature actuelle.

Au vue de la politique d'investissement nécessaire afin d'adapter les structures à l'évolution démographique, le Conseil municipal a décidé d'inscrire une réserve de politique budgétaire de CHF 1'250'000 au bilan sous les fonds propres dans le compte 2023.

Au vu de ce qui précède, le Conseil municipal vous prie d'approuver le compte 2023.

Ardon, mai 2024

## Aperçu du compte de résultats et investissements

Compte  
2022Budget  
2023Compte  
2023

## Compte de résultats

Résultat avant amortissements comptables				
Charges financières	- CHF	13'378'274.96	13'909'800.00	14'213'796.35
Revenus financiers	+ CHF	17'352'535.65	14'925'400.00	18'288'613.16
<b>Marge d'autofinancement (négative)</b>	= CHF	-	-	-
<b>Marge d'autofinancement</b>	= CHF	<b>3'974'260.69</b>	<b>1'015'600.00</b>	<b>4'074'816.81</b>
Résultat après amortissements comptables				
Marge d'autofinancement (négative)	- CHF	-	-	-
Marge d'autofinancement	+ CHF	3'974'260.69	1'015'600.00	4'074'816.81
Amortissements planifiés	- CHF	1'838'183.11	2'512'000.00	2'443'920.09
Attributions aux fonds et financements spéciaux	- CHF	384'263.24	48'500.00	341'042.21
Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	+ CHF	2'497.32	11'300.00	18'509.96
Réévaluations des prêts du PA	- CHF	-	-	-
Réévaluations des participations du PA	- CHF	-	-	-
Attributions au capital propre	- CHF	1'750'000.00	-	1'250'000.00
Réévaluations PA	+ CHF	-	-	-
Prélèvements sur le capital propre	+ CHF	-	-	-
<b>Excédent de charges</b>	= CHF	-	<b>1'533'600.00</b>	-
<b>Excédent de revenus</b>	= CHF	<b>4'311.66</b>	-	<b>58'364.47</b>

## Compte des investissements

Dépenses	+ CHF	1'896'231.66	6'309'600.00	8'337'228.19
Recettes	- CHF	325'648.55	1'870'600.00	1'578'308.10
<b>Investissements nets</b>	= CHF	<b>1'570'583.11</b>	<b>4'439'000.00</b>	<b>6'758'920.09</b>
<b>Investissements nets (négatifs)</b>	= CHF	-	-	-

## Financement

Marge d'autofinancement (négative)	- CHF	-	-	-
Marge d'autofinancement	+ CHF	3'974'260.69	1'015'600.00	4'074'816.81
Investissements nets	- CHF	1'570'583.11	4'439'000.00	6'758'920.09
Investissements nets (négatifs)	+ CHF	-	-	-
<b>Insuffisance de financement</b>	= CHF	-	<b>3'423'400.00</b>	<b>2'684'103.28</b>
<b>Excédent de financement</b>	= CHF	<b>2'403'677.58</b>	-	-

## Compte de résultats échelonné

Compte  
2023Budget  
2023Compte  
2022

Charges d'exploitation				
30 Charges de personnel	CHF	3'967'549.20	4'278'200.00	4'199'997.28
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	CHF	2'632'619.77	3'006'300.00	3'077'319.71
33 Amortissements du patrimoine administratif	CHF	1'692'300.23	2'421'000.00	2'314'355.10
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	CHF	384'263.24	48'500.00	341'042.21
36 Charges de transferts	CHF	6'304'199.82	5'973'300.00	6'334'281.16
37 Subventions redistribuées	CHF	-	-	-
<b>Total des charges d'exploitation</b>	CHF	<b>14'980'932.26</b>	<b>15'727'300.00</b>	<b>16'266'995.46</b>
Revenus d'exploitation				
40 Revenus fiscaux	CHF	10'722'713.16	8'390'000.00	11'478'437.47
41 Patentes et concessions	CHF	378'836.13	340'000.00	397'855.09
42 Taxes	CHF	2'829'771.98	2'904'100.00	2'969'438.73
43 Revenus divers	CHF	-	-	-
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	CHF	2'497.32	11'300.00	18'509.96
46 Revenus de transferts	CHF	2'599'025.98	2'518'000.00	2'549'622.33
47 Subventions à redistribuer	CHF	-	-	-
<b>Total des revenus d'exploitation</b>	CHF	<b>16'532'844.57</b>	<b>14'163'400.00</b>	<b>17'413'863.58</b>
<b>R1 Résultat provenant de l'activité d'exploitation</b>		<b>1'551'912.31</b>	<b>-1'563'900.00</b>	<b>1'146'868.12</b>
34 Charges financières	CHF	235'769.55	321'900.00	262'476.91
44 Revenus financiers	CHF	438'168.90	352'200.00	423'973.26
<b>R2 Résultat provenant de l'activité de financement</b>	CHF	<b>202'399.35</b>	<b>30'300.00</b>	<b>161'496.35</b>
<b>O1 Résultat provenant de l'activité opérationnelle (R1 + R2)</b>		<b>1'754'311.66</b>	<b>-1'533'600.00</b>	<b>1'308'364.47</b>
38 Charges extraordinaires	CHF	1'750'000.00	-	1'250'000.00
48 Revenus extraordinaires	CHF	-	-	-
<b>E1 Résultat provenant de l'activité extraordinaire</b>	CHF	<b>-1'750'000.00</b>	<b>-</b>	<b>-1'250'000.00</b>
<b>Résultat total du compte de résultats (O1 + E1)</b>	CHF	<b>4'311.66</b>	<b>-1'533'600.00</b>	<b>58'364.47</b>

## Aperçu du bilan

Etat 31.12.2022

Etat 31.12.2023

1	Actif	34'090'213.75	39'147'880.98
	<b>Patrimoine financier</b>	<b>13'370'142.75</b>	<b>14'112'809.98</b>
100	Disponibilités et placements à court terme	3'975'074.94	2'652'946.47
101	Créances	4'753'684.39	5'750'443.81
102	Placements financiers à court terme	-	300'000.00
104	Actifs de régularisation	1'298'564.52	2'011'467.75
106	Marchandises, fournitures et travaux en cours	-	-
107	Placements financiers	120'601.00	110'601.00
108	Immobilisations corporelles du patrimoine financier	3'222'217.90	3'287'350.95
109	Créances envers les financements spéciaux et fonds des capitaux de tiers	-	-
	<b>Patrimoine administratif</b>	<b>20'720'071.00</b>	<b>25'035'071.00</b>
140	Immobilisations corporelles du patrimoine administratif	19'422'000.00	22'780'000.00
142	Immobilisations incorporelles	40'000.00	20'000.00
144	Prêts	-	-
145	Participation capital social	375'071.00	1'110'071.00
146	Subventions d'investissement	883'000.00	1'125'000.00
2	<b>Passif</b>	<b>34'090'213.75</b>	<b>39'147'880.98</b>
	<b>Capitaux de tiers</b>	<b>21'059'360.81</b>	<b>24'486'131.32</b>
200	Engagements courants	2'042'753.25	3'433'496.05
201	Engagements financiers à court terme	415'000.00	4'850'000.00
204	Passifs de régularisation	2'021'364.46	3'146'392.17
205	Provisions à court terme	-	-
206	Engagements financiers à long terme	15'060'000.00	11'345'000.00
208	Provisions à long terme	350'000.00	541'000.00
209	Engagements envers les financements spéciaux et fonds classés dans les capitaux de tiers	1'170'243.10	1'170'243.10
	<b>Capital propre</b>	<b>13'030'852.94</b>	<b>14'661'749.66</b>
29	Capital propre	13'030'852.94	14'661'749.66

Tableau de flux de trésorerie			Flux
Diminution des actifs et augmentation des passifs	provenance des fonds (+)		
Augmentation des actifs et diminution des passifs	emploi de fonds (-)		
Résultat ordinaire du compte de résultats			1'308'364.47
Résultat extraordinaire du compte de résultats			-1'250'000.00
Amortissements planifiés		+	2'443'920.09
Attributions aux fonds et financements spéciaux		+	341'042.21
Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux		-	18'509.96
Réévaluations des prêts du PA		+	-
Réévaluations des participations du PA		+	-
Attributions au capital propre		+	1'250'000.00
Prélèvements sur le capital propre		-	-
<b>Flux de trésorerie provenant de l'activité opérationnelle et extraordinaire</b>			<b>4'074'816.81</b>
<b>Dépenses d'investissements</b>			
50 Immobilisations corporelles		-	7'388'588.34
51 Investissements pour le compte de tiers		-	-
52 Immobilisations incorporelles		-	-
54 Prêts		-	-
55 Participations et capital social		-	735'000.00
56 Propres subventions d'investissement		-	213'639.85
57 Subventions d'investissement redistribuées		-	-
<b>Recettes d'investissements</b>			
60 Transferts au patrimoine financier		+	-
61 Remboursements		+	-
62 Transferts d'immobilisations incorporelles		+	-
63 Subventions d'investissement acquises		+	1'578'308.10
64 Remboursement de prêts		+	-
65 Transferts de participations		+	-
66 Remboursement de subventions d'investissement propres		+	-
67 Subventions d'investissement à redistribuer		+	-
<b>Flux de trésorerie provenant de l'activité d'investissement</b>			<b>-6'758'920.09</b>
	<b>Etat 31.12.2022</b>	<b>Etat 31.12.2023</b>	
100 Disponibilités et placements à court terme	3'975'074.94	2'652'946.47	
101 Créances	4'753'684.39	5'750'443.81	-996'759.42
102 Placements financiers à court terme	-	300'000.00	-300'000.00
104 Actifs de régularisation	1'298'564.52	2'011'467.75	-712'903.23
106 Marchandises, fournitures et travaux en cours	-	-	-
107 Placements financiers	120'601.00	110'601.00	10'000.00
108 Immobilisations corporelles du patrimoine financier	3'222'217.90	3'287'350.95	-65'133.05
109 Créances envers les financements spéciaux et fonds des capitaux de tiers	-	-	-
200 Engagements courants	2'042'753.25	3'433'496.05	1'390'742.80
201 Engagements financiers à court terme	415'000.00	4'850'000.00	4'435'000.00
204 Passifs de régularisation	2'021'364.46	3'146'392.17	1'125'027.71
205 Provisions à court terme	-	-	-
206 Engagements financiers à long terme	15'060'000.00	11'345'000.00	-3'715'000.00
208 Provisions à long terme	350'000.00	541'000.00	191'000.00
209 Engagements envers les financements spéciaux et fonds classés dans les capitaux de tiers	1'170'243.10	1'170'243.10	
<b>Flux de trésorerie provenant de l'activité de financement</b>			<b>1'361'974.81</b>
29 Capital propre	13'030'852.94	14'661'749.66	
<b>Variation des liquidités et placements à court terme</b>			<b>-1'322'128.47</b>
100 Disponibilités et placements à court terme	3'975'074.94	2'652'946.47	-1'322'128.47

## Compte de résultats selon les tâches

Compte 2022

Budget 2023

Compte 2023

	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
0 Administration générale	1'214'720.45	86'425.35	1'434'000.00	89'100.00	1'438'665.69	96'889.65
1 Ordre et sécurité publics, défense	1'156'121.22	144'625.60	1'085'800.00	182'800.00	1'089'991.53	198'265.31
2 Formation	3'582'594.28	256'361.75	4'196'200.00	246'300.00	4'537'634.59	363'638.47
3 Culture, sports et loisirs, église	767'844.06	17'070.00	611'100.00	20'500.00	628'530.73	30'270.82
4 Santé	1'168'425.78	-	705'700.00	-	741'902.24	-
5 Prévoyance sociale	3'935'895.32	1'629'033.85	4'115'800.00	1'580'700.00	3'926'695.77	1'525'974.15
6 Trafic et télécommunications	1'246'488.85	238'560.00	1'640'800.00	273'000.00	1'731'128.48	244'894.53
7 Protection de l'environnement et aménagement du territoire	1'492'315.31	1'521'938.35	1'479'300.00	1'478'600.00	1'525'951.41	1'604'277.88
8 Economie publique	403'922.24	236'580.60	501'900.00	269'400.00	422'003.66	192'795.00
9 Finances et impôts	2'382'393.80	13'224'437.47	699'700.00	10'796'300.00	2'206'254.55	14'050'117.31
<b>Total des charges et des revenus</b>	<b>17'350'721.31</b>	<b>17'355'032.97</b>	<b>16'470'300.00</b>	<b>14'936'700.00</b>	<b>18'248'758.65</b>	<b>18'307'123.12</b>
<b>Excédent de charges</b>		-		<b>1'533'600.00</b>		-
<b>Excédent de revenus</b>	<b>4'311.66</b>		-		<b>58'364.47</b>	



## Compte de résultats selon les natures

Compte 2022

Budget 2023

Compte 2023

	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
30 Charges de personnel	3'967'549.20		4'278'200.00		4'199'997.28	
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	2'632'619.77		3'006'300.00		3'077'319.71	
33 Amortissements du patrimoine administratif	1'692'300.23		2'421'000.00		2'314'355.10	
34 Charges financières	235'769.55		321'900.00		262'476.91	
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	384'263.24		48'500.00		341'042.21	
36 Charges de transferts	6'304'199.82		5'973'300.00		6'334'281.16	
37 Subventions redistribuées	-		-		-	
38 Charges extraordinaires	1'750'000.00		-		1'250'000.00	
39 Imputations internes	384'019.50		421'100.00		469'286.28	
40 Revenus fiscaux		10'722'713.16		8'390'000.00		11'478'437.47
41 Patentes et concessions		378'836.13		340'000.00		397'855.09
42 Taxes		2'829'771.98		2'904'100.00		2'969'438.73
43 Revenus divers		-		-		-
44 Revenus financiers		438'168.90		352'200.00		423'973.26
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux		2'497.32		11'300.00		18'509.96
46 Revenus de transferts		2'599'025.98		2'518'000.00		2'549'622.33
47 Subventions à redistribuer		-		-		-
48 Revenus extraordinaires		-		-		-
49 Imputations internes		384'019.50		421'100.00		469'286.28
<b>Total des charges et des revenus</b>	<b>17'350'721.31</b>	<b>17'355'032.97</b>	<b>16'470'300.00</b>	<b>14'936'700.00</b>	<b>18'248'758.65</b>	<b>18'307'123.12</b>
<b>Excédent de charges</b>		-		1'533'600.00		-
<b>Excédent de revenus</b>	<b>4'311.66</b>		-		<b>58'364.47</b>	

## Compte des investissements selon les tâches

Compte 2022

Budget 2023

Compte 2023

	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
0 Administration générale	-	-	-	-	-	-
1 Ordre et sécurité publics, défense	989'048.29	13'831.10	30'800.00	11'600.00	936'748.35	14'332.00
2 Formation	1'011'344.27	264'000.00	5'227'000.00	1'530'000.00	5'810'237.84	1'272'500.00
3 Culture, sports et loisirs, église	-	-	-	-	-	-
4 Santé	-	-	-	-	-	-
5 Prévoyance sociale	17'542.28	-	15'000.00	-	-	-
6 Trafic et télécommunications	-194'264.55	-	210'000.00	-	559'562.65	-
7 Protection de l'environnement et aménagement du territoire	49'684.85	8'817.45	506'800.00	105'000.00	221'620.62	291'476.10
8 Economie publique	22'876.52	39'000.00	320'000.00	224'000.00	809'058.73	-
9 Finances et impôts	-	-	-	-	-	-
<b>Total des dépenses et des recettes</b>	<b>1'896'231.66</b>	<b>325'648.55</b>	<b>6'309'600.00</b>	<b>1'870'600.00</b>	<b>8'337'228.19</b>	<b>1'578'308.10</b>
<b>Excédent de dépenses</b>		<b>1'570'583.11</b>		<b>4'439'000.00</b>		<b>6'758'920.09</b>
<b>Excédent de recettes</b>	-		-		-	

## Compte des investissements selon les natures

Compte 2022

Budget 2023

Compte 2023

	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
50 Immobilisations corporelles	1'774'465.18		6'249'600.00		7'388'588.34	
51 Investissements pour le compte de tiers	-		-		-	
52 Immobilisations incorporelles	-		-		-	
54 Prêts	-		-		-	
55 Participations et capital social	-		-		735'000.00	
56 Propres subventions d'investissement	121'766.48		60'000.00		213'639.85	
57 Subventions d'investissement redistribuées	-		-		-	
60 Transferts au patrimoine financier	-		-		-	
61 Remboursements						
62 Transferts d'immobilisations incorporelles						
63 Subventions d'investissement acquises		313'648.55		1'870'600.00		1'578'308.10
64 Remboursement de prêts		-		-		-
65 Transferts de participations		12'000.00		-		-
66 Remboursement de subventions d'investissement propres		-		-		-
67 Subventions d'investissement à redistribuer		-		-		-
<b>Total des dépenses et des recettes</b>	<b>1'896'231.66</b>	<b>325'648.55</b>	<b>6'309'600.00</b>	<b>1'870'600.00</b>	<b>8'337'228.19</b>	<b>1'578'308.10</b>
<b>Excédent de dépenses</b>		<b>1'570'583.11</b>		<b>4'439'000.00</b>		<b>6'758'920.09</b>
<b>Excédent de recettes</b>	<b>-</b>		<b>-</b>		<b>-</b>	

**Tableau des crédits d'engagements et complémentaires utilisés et encore disponibles**  
OGFCo, art. 81 et 82

Compte	Libellé, ouvrage	Crédit initial		Crédit complémentaire				Crédit global	Crédit utilisé	Crédit disponible	Crédit valable jusqu'en
		Montant investissement	Organe compétent : Conseil Municipal / Assemblée primaire	Montant	Conseil Municipal / Assemblée primaire décision du :	Montant	Assemblée primaire décision du :				
2170.5040.10	Centre scolaire de Cordé							4'808'410			
545x.5040.00	Structure d'accueil							10'178'900			
3210.4631.04	Bibliothèque							909'201			
1620.5040.07	Abris PC							1'845'335			
2170.5040.10	Salle de sport et CSCordé							6'278'286			
<b>Répartition</b>	<b>Total Centre Cordé</b>	<b>24'060'000</b>	<b>03.09.2018</b>	<b>2'750'000</b>		<b>2'750'000</b>	<b>18.12.2023</b>	<b>24'020'131</b>	<b>2'789'869</b>		<b>31.12.2025</b>

Les crédits d'engagements de la compétence de l'exécutif ne figurent pas dans ce tableau.

Tableau des crédits budgétaires et supplémentaires assemblée primaire  
OGFCo, art. 83 et 84

Compte	Libellé, ouvrage	Budget	Compte	Ecart en francs	Date décision
6150.5010.01	Réfection Rte du Revis	150'000	304'726	154'726	08.02.2024
8710.5541.00	Participation Genedis	0	735'000	735'000	27.10.2022

Les dépassements de crédit budgétaire inférieurs à 50'000 ne figurent pas dans ce tableau.  
Les dépassements de crédit budgétaire concernant des dépenses liées ne figurent pas dans ce tableau.

## RAPPORT DU REVISEUR SUR LES COMPTES ANNUELS 2023 A L'ASSEMBLEE PRIMAIRE DE LA COMMUNE D'ARDON

En notre qualité de réviseur selon les articles 83 à 86 de la Loi sur les communes du Canton du Valais du 5 février 2004 (Ci-après LCo) et selon les articles 89 à 93 de l'Ordonnance sur la gestion financière des communes du 24 février 2021 (ci-après OGFCo), nous avons effectué l'audit conformément au mandat qui nous a été confié des comptes annuels ci-joint de la Commune d'Ardon, comprenant le bilan, le compte administratif (compte de résultats et compte des investissements) et l'annexe pour l'exercice 2023 arrêté au 31 décembre 2023, basés sur le plan comptable MCH2.

### Responsabilité du Conseil communal

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux prescriptions des art. 74 et ss de la LCo ainsi que de l'OGFCo incombe au Conseil communal. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil communal est responsable de l'application des méthodes comptables appropriées ainsi que des estimations comptables adéquates.

### Responsabilité du réviseur

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément aux prescriptions de la LCo et de l'OGFCo et la recommandation d'audit suisse 60 « Audit et rapport de l'auditeur de comptes communaux ». Selon cette recommandation d'audit, nous devons respecter les règles d'éthique professionnelle ainsi que planifier et réaliser l'audit de façon à pouvoir constater avec une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

### Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2023 sont conformes aux prescriptions légales (LCo et OGFCo) et aux règlements y relatifs.

Réviseur agréé au registre de l'ASR n°502813

### Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales et réglementaires de qualification et d'indépendance conformément aux prescriptions de l'art. 83 de la LCo, des art. 89 et 93 de l'OGFCo et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Dans le cadre de notre audit, nous relevons en outre que

- l'évaluation des participations et des autres éléments du patrimoine financier est appropriée ;
- le niveau des amortissements comptables est conforme aux directives adoptées en 2022 ;
- l'endettement net de la Commune est considéré comme important et que durant l'exercice, il a augmenté par rapport à l'année précédente ;
- l'équilibre financier à terme paraît assuré ;
- selon notre appréciation, la Commune est en mesure de faire face à ses engagements ;
- l'entretien final avec le Conseil communal a eu lieu le 22 mai 2024.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis, présentant un excédent de revenus de CHF 58'364.47 et un capital propre de CHF 14'661'749.66.

Vétroz, le 16 mai 2024 – SG/ta

### Fiduciaire des Alpes SA

Freddy Mettraux  
Réviseur agréé



Stéphane Germanier  
Réviseur agréé



Marc Porcellana  
Réviseur agréé  
(Réviseur responsable)



Réviseur agréé au registre de l'ASR n°502813

# Principes pour la présentation et la tenue du compte de la commune d'Ardon

---

## 1. Base légale

---

L'établissement du compte de la commune d'Ardon se fonde sur la loi sur les communes (LCo) du 5 février 2004 ainsi que de l'ordonnance sur la gestion financière des communes (OGFCo).

## 2. Principes MCH2 appliqués et divergences

---

Les comptes sont établis conformément au modèle comptable harmonisé pour les cantons et les communes (MCH2) publié le 25 janvier 2008 par la Conférence des directrices et directeurs cantonaux des finances et aux recommandations du Conseil suisse de présentation des comptes publics (SRS-CSPCP). Ces recommandations constituent des normes minimales que toutes les collectivités publiques sont tenues de respecter. En fonction de la recommandation, le MCH2 permet des options différentes quant à la méthode de comptabilisation et de présentation.

La commune d'Ardon se positionne de la manière suivante face à certaines recommandations (RE) avec des choix et des divergences spécifiées ci-après :

### RE 02 Principes comptables

- Les explications sur les principaux comptes du compte de résultats et du compte des investissements figurent dans le message introductif de la brochure des comptes.

### RE 05 Actifs et passifs de régularisation

- La valeur seuil définie à partir de laquelle les opérations de régularisation sont faites est fixée à Fr. 0.

### RE 06 Réévaluations (corrections de valeur)

- Le patrimoine financier est réévalué si une diminution durable de la valeur est prévisible.

### RE 07 Recettes fiscales

- Les recettes fiscales sont comptabilisées selon le principe de la délimitation des impôts.

### RE 08 Financements spéciaux et préfinancements

- Les préfinancements ne sont pas autorisés.
- Le solde réalisé par une tâche faisant l'objet d'un financement spécial est transféré au bilan par les comptes 35 ou 45.

### RE 09 Provisions et engagements conditionnels

- La valeur seuil définie à partir de laquelle les opérations de provisions sont faites est fixée à Fr. 5'000.

### RE 10 Compte des investissements

- L'activation des investissements se fait selon l'Option 1, c'est-à-dire une activation de l'investissement net au bilan.

### RE 12 Immobilisations et comptabilité des immobilisations

- La limite d'activation des investissements propres est fixée à Fr. 15'000 par objet ou par projet.
- L'amortissement a lieu dès le début des travaux.
- Le taux d'amortissement est appliqué sur la valeur comptable au bilan au 01.01 augmenté de l'investissement net de l'exercice en cours.
- La méthode de l'amortissement dégressif est appliquée.
- Les amortissements supplémentaires ne sont pas autorisés.
- Les terrains morcelés des autres travaux de génie-civil, des bâtiments peuvent être enregistrés dans le compte spécifique des terrains du patrimoine administratif.

**RE 13 Vision consolidée**

- Le tableau des participations doit au minimum figurer dans l'annexe aux comptes.

**RE 14 Tableau des flux de trésorerie**

- Le tableau des flux de trésorerie simplifié est élaboré sur la base du tableau de financement actualisé du MCH1.

**RE 17 Objectifs et instruments de politique budgétaire**

- Une réserve de politique budgétaire assimilable à une réserve conjoncturelle ou d'équilibrage peut être constituée. Les prélèvements ou attributions à cette réserve doivent être comptabilisés aux titres de charges ou revenus extraordinaires.
- Le postfinancement de la réserve de politique budgétaire n'est pas autorisé.

**RE 18 Indicateurs financiers**

- Les indicateurs de 1ère et 2ème priorités, recommandés par la conférence des directrices et directeurs cantonaux des finances, sont présentés dans le message introductif. Les définitions et mode de calcul se trouvent dans le manuel "modèle comptable harmonisé pour les cantons et les communes" dans l'annexe C.

**RE 19 Procédure lors du passage au MCH2 (2022)**

- Pour des raisons de comparabilité, les valeurs du bilan de l'année précédente sont présentées lors du passage au MCH2 au 01.01.2022 (au lieu du 31.12.2021), après les reclassifications et les retraitements dus au passage au MCH2. Il en va de même pour les valeurs présentées dans le tableau des garanties.
- Le patrimoine financier est inscrit à sa valeur comptable.
- Les provisions et les comptes de régularisation ont été réévalués.
- La réévaluation du patrimoine administratif n'est pas autorisée.
- Les terrains parcellisés des autres travaux de génie-civil (compte bilan 1403) et des bâtiments (compte bilan 1404) sont inscrits dans le groupe de matières approprié et amortis en conséquence.

### **3. Principes de la gestion financière**

---

La gestion financière se conforme aux exigences de la légalité, de l'équilibre budgétaire à terme, de l'emploi économe des fonds, de l'urgence, de la rentabilité, de la causalité, de l'indemnisation des avantages, de la non-affectation des impôts généraux, de la gestion axée sur les résultats, du paiement par l'utilisateur et de la transparence financière.

### **4. Principes de tenue des comptes**

---

La tenue des comptes est un enregistrement chronologique et systématique des transactions effectuées avec l'extérieur et des imputations internes. La tenue des comptes est régie par les principes de l'annualité, de la spécialité, et de l'exhaustivité.

### **5. Principes de présentation des comptes**

---

La présentation des comptes doit fournir une image de la situation financière qui corresponde à l'état effectif de la fortune, des finances et des revenus.

La présentation des comptes repose sur les principes de la comparabilité, du produit brut, de la comptabilité d'exercice, de la continuité, de l'importance, de la clarté, de la fiabilité, de la permanence des méthodes comptables et de l'échéance.

### **6. Principes d'évaluation du bilan**

---

#### **6.1. Actif**

##### **6.1.1. Patrimoine financier (PF)**

---

Le patrimoine financier est inscrit au bilan à sa valeur comptable. Il est amorti si des pertes ou des moins-values sont enregistrées. En cas d'acquisition d'immobilisation gratuitement, celle-ci doit être évaluée à sa valeur vénale.



Tous les nouveaux éléments du patrimoine financier sont évalués conformément aux principes d'évaluation ci-dessous.

#### Disponibilités et placements à court terme (compte bilan 100)

Les disponibilités et les placements à court terme comprennent les fonds en caisse, les avoirs postaux et bancaires, les soldes des cartes de débit et de crédit et les placements à court terme sur le marché monétaire (moins de 90 jours). Ils sont évalués à leur valeur d'acquisition, valeur nominale, ou, si inférieure, à leur valeur vénale.

#### Créances (compte bilan 101)

Les créances à court terme comprennent toutes les créances facturées envers des tiers et impayées.

Une provision générale pour créances douteuses est comptabilisée chaque année au 31 décembre.

En outre, des correctifs d'actifs spécifiques (ducroire) sont enregistrés pour les créances fiscales.

#### Placements financiers à court terme (compte bilan 102)

Les placements financiers à court terme sont des actifs monétaires (prêts à court terme, placements à intérêts, dépôts à terme, etc.), qui sont généralement détenus dans le but de faire coïncider les flux de liquidités pouvant générer un rendement. Les échéances varient de 90 jours à un an. Les placements financiers à court terme sont évalués à leur valeur d'acquisition, valeur nominale, ou, si inférieure, à leur valeur vénale.

#### Actifs de régularisation (compte bilan 104)

Les actifs de régularisation ont pour but de fournir les chiffres selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les charges, revenus, recettes et dépenses sont comptabilisés dans l'exercice au cours duquel l'engagement a eu lieu. Les comptes d'actifs de régularisation sont évalués à leur valeur nominale. La valeur seuil pour l'enregistrement d'un actif de régularisation est fixée à Fr. 0.

#### Marchandises, fournitures (compte bilan 106)

Les articles de commerce et les matières premières et auxiliaires, sont évalués au prix coûtant ou au prix du marché si celui-ci est inférieur.

#### Placements financiers à long terme (compte bilan 107)

Les placements financiers à long terme ont une durée supérieure à un an. Ils sont classés dans le patrimoine financier, étant donné qu'ils ne servent pas directement à l'exécution des tâches publiques. Les actions, parts sociales, placements à intérêts (obligations, prêts) et créances à long terme sont comptabilisés à leur juste valeur ou à leur valeur nominale. La distinction de la rubrique au bilan entre le long et le court terme n'est pas adaptée en cours de période du placement.

#### Immobilisations corporelles du patrimoine financier (compte bilan 108)

Les immobilisations corporelles détenues au patrimoine financier ne sont pas utilisées directement pour l'exécution des tâches publiques. Les immobilisations du patrimoine financier dans le bilan au coût d'acquisition ou de construction.

#### Créances envers les financements spéciaux et fonds des capitaux de tiers (compte bilan 109)

Les créances résultant de financements spéciaux et fonds des capitaux de tiers sont comptabilisées à l'actif du bilan et les opérations de comptabilisation ont un effet sur le compte de résultats.

### **6.1.2. Patrimoine administratif (PA)**

Les valeurs du patrimoine administratif comprennent les éléments qui servent à l'exécution des tâches publiques et qui découlent du compte des investissements. Le montant du seuil d'activation des investissements propres est fixé à Fr. 15'000 par objet ou par projet.

#### Immobilisations corporelles (compte bilan 1400)

Les immobilisations du patrimoine administratif sont inscrites au bilan au coût d'acquisition ou de production. Les immobilisations corporelles détenues au patrimoine administratif qui font l'objet d'une dépréciation du fait de leur utilisation sont amorties par catégorie à leur valeur résiduelle au 31.12.

*Liste des taux d'amortissements planifiés appliqués :*

Terrains : 0% (compte bilan 1400)

Routes et voies de communication : 8% (compte bilan 1401)

Aménagement des cours d'eau : 8% (compte bilan 1402)

Autres travaux de génie-civil : 8% (compte bilan 1403)

Bâtiments : 9% (compte bilan 1404)

Forêts : 0% (compte bilan 1405)

Biens meubles : 35% (compte bilan 1406)

Autres immobilisations corporelles : 50% (compte bilan 1409)

Immobilisations incorporelles (compte bilan 142)

Les immobilisations incorporelles comprennent les logiciels, les licences, les droits d'utilisation et les autres immobilisations incorporelles. Le taux d'amortissement planifié est de 50%.

Prêts (compte bilan 144)

Les prêts sont généralement comptabilisés à leur valeur nominale. Si une diminution durable de la valeur est prévisible, une réévaluation de la valeur doit être effectuée.

Participations, capital social (compte bilan 145)

Les participations et capital social sont des parts dans le capital d'autres sociétés, établissements et institutions détenues en vue d'un investissement permanent. Ils sont comptabilisés au maximum à leur valeur d'acquisition. Si une diminution durable de la valeur est prévisible, une réévaluation de la valeur doit être effectuée.

Subventions d'investissement (compte bilan 146)

Les subventions d'investissement sont des prestations en argent qui sont utilisées par le bénéficiaire de ces subventions pour acquérir des actifs durables à caractère d'investissement. Le taux d'amortissement planifié est de 10 %.

## **6.2. Passif**

### **6.2.1. Capitaux de tiers**

Engagements courants (compte bilan 200)

Les engagements courants sont des dettes monétaires qui doivent généralement être remboursées dans les douze mois qui suivent la clôture. Ces engagements sont comptabilisés à leur valeur nominale.

Engagements financiers à court terme (compte bilan 201)

Les engagements financiers à court terme sont des dettes résultant d'opérations de financement d'une durée inférieure ou égale à un an. Ces engagements sont comptabilisés à la valeur nominale.

Passifs de régularisation (compte bilan 204)

Les passifs de régularisation ont pour but de fournir les chiffres selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les charges, revenus, recettes et dépenses sont comptabilisés dans l'exercice au cours duquel l'engagement a eu lieu. Les comptes de passifs de régularisation sont évalués à leur valeur nominale. La valeur seuil pour l'enregistrement d'un passif de régularisation est fixée à Fr 0.

Provisions à court terme (compte bilan 205)

Des provisions sont comptabilisées pour les engagements fondés sur un événement survenu dans le passé (avant la date de clôture des comptes), dont le montant et/ou l'échéance sont incertains, mais peuvent être estimés. Une provision est classée à court terme si la sortie de fonds est probable dans un délai d'un an à compter de la date de clôture. Les provisions sont réévaluées chaque année au 31 décembre. La valeur seuil pour l'enregistrement d'une provision à court terme est fixée à Fr. 5'000.

Engagements financiers à long terme (compte bilan 206)

Les engagements financiers à long terme sont des passifs liés à des opérations de financement qui doivent généralement être remboursées plus de douze mois après la date de clôture du bilan. Ils sont comptabilisés à la valeur nominale. La distinction de la rubrique au bilan entre le long et le court terme n'est pas adaptée en cours de période de l'engagement.

Provisions à long terme (compte bilan 208)

Des provisions sont comptabilisées pour les engagements fondés sur un événement survenu dans le passé (avant la date de clôture des comptes), dont le montant et/ou l'échéance sont incertains, mais qui peuvent être estimés. Une provision est classée à long terme si la sortie de fonds est probable dans un délai de plus de douze mois à compter de la date de clôture. Les provisions font l'objet d'une réévaluation chaque année au 31 décembre. La valeur seuil pour l'enregistrement d'une provision à long terme est fixée à Fr. 10'000

---

**Engagements envers les financements spéciaux et fonds des capitaux de tiers (compte bilan 209)**

---

Un financement spécial est utilisé pour affecter des moyens en vue de l'exécution des tâches publiques. Un financement spécial est inscrit dans les capitaux de tiers si la base juridique ne peut être modifiée ou si la base légale repose sur le droit de rang supérieur. Ils figurent au passif du bilan et les opérations de comptabilisation ont un effet sur le compte de résultats.

---

**6.2.2. Capital propre**

---

---

**Fonds et financements spéciaux enregistrés sous capital propre (compte bilan 290 et 291)**

---

Un financement spécial est utilisé pour affecter des moyens en vue de l'exécution des tâches publiques. Un financement spécial est inscrit dans le capital propre si la base juridique peut être modifiée ou si la base légale repose sur le droit de rang supérieur, mais laisse une marge de manœuvre considérable à la collectivité publique. Ils figurent au passif du bilan et les opérations de comptabilisation ont un effet sur le compte de résultats. Les avances sur les financements spéciaux classés dans le capital propre sont inscrites en négatif dans les fonds propres. Ils sont remboursables dans un délai de 8 ans à compter de leur première inscription au bilan par de futurs excédents de revenus réalisés par la tâche concernée.

---

**Réserves de politique budgétaire (compte bilan 294)**

---

Les réserves de politique budgétaire sont des réserves qui peuvent être utilisées pour couvrir des déficits futurs du compte de résultats.

Le postfinancement des réserves de politique budgétaire n'est pas autorisé.

---

**Réserve liée à la réévaluation du patrimoine financier (compte bilan 296)**

---

Le résultat positif de la réévaluation doit être inscrit au bilan dans la réserve liée au retraitement du patrimoine financier. Cette réserve, inscrite dans le bilan dans les fonds propres, ne peut être dissoute qu'en cas de perte de valeur durable ou de vente du patrimoine financier. Le postfinancement de la réserve liée à la réévaluation du patrimoine financier n'est pas autorisé.

---

**Excédent ou découvert du bilan (compte bilan 299)**

---

Le solde provient des excédents et des déficits cumulés du compte de résultats. En cas de découvert, le poste reste au passif mais avec un signe négatif. Il doit être amorti dans un délai maximum de 4 ans à partir de sa première inscription au bilan.

Version du 26.04.2023

## Tableau des participations

en francs suisses	Nombre détenu	Part de la commune en %	Valeur nominale totale	Rendement CHF	Valeur comptable au 01.01.2023	Valeur comptable au 31.12.2023
<b>Institut de droit public</b>						
<b>Société anonyme</b>						
FMV SA	5'010	0.251	250'500	8'350	25'050	25'050
BCV Valais	20	n/a	200	71	2'020	2'080
ESR Multimedia SA	1'080	1.800	108'000	9'180	108'000	108'000
Lizerne & Morges SA	20	2.000	200'000	7'500	240'000	240'000
CCF SA					1	1
Genedis SA	490	-	1'000	-	-	750'000
<b>Fondation</b>						
<b>Société coopérative</b>						
Provins SA	2	n/a	600	-	1'800	600
Banque Raiffeisen Sion	50	n/a	10'000	163	10'000	10'000
<b>Divers</b>						
Textura					1	1

## Etat du capital propre

en francs suisse		Solde au 01.01	Attributions	Prélèvements	Solde au 31.12
<b>29</b>	<b>Capital propre</b>	<b>13'030'853</b>	<b>1'649'407</b>	<b>18'510</b>	<b>14'661'750</b>
290	Engagements et avances sur financements spéciaux classés dans le capital propre	606'827	341'042	18'510	929'359
291	Fonds classés dans le capital propre	-	-	-	-
294	Réserves de politique budgétaire	1'750'000	1'250'000	-	3'000'000
296	Réserve liée au retraitement du patrimoine financier	-	-	-	-
299	Excédent/découvert du bilan	10'674'026	58'364	-	10'732'390

## Tableau des provisions

en francs suisses

## 205 Provisions à court terme

Compte	Dénomination	Solde au 01.01.2023	Création Augmentation	Dissolution Réduction	Solde au 31.12.2023
	n/a en 2023				-
					-
					-
					-
					-
					-
					-

## 208 Provisions à long terme

Compte	Dénomination	Solde au 01.01.2023	Création Augmentation	Dissolution Réduction	Solde au 31.12.2023
0000.2089.00	Provision pour perte sur débiteurs	350'000	191'000	-	541'000
					-
					-
					-
					-
					-

Total provisions à court terme

Total provisions à long terme

Total des provisions

-	-	-	-	-	-
350'000	191'000	-	-	-	541'000
<b>350'000</b>	<b>191'000</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>541'000</b>



## Tableau des immobilisations

Compte N°/intitulé	Solde au 01.01	Dépenses	Recettes	Solde au 31.12	Amortissements	Situation après amortissements	Amortissements minimum obligatoires
<b>Comptes ordinaires</b>							
1400 Terrains				-		-	0%
1401 Routes / voies de communication	1'775'000	304'726		2'079'726	168'726	1'911'000	7%
1402 Aménagement des cours d'eau du PA	543'000	74'059		617'059	51'059	566'000	7%
1403 Autres travaux de génie-civil	3'400'000	217'518	291'475	3'326'042	243'041	3'083'001	7%
1404 Bâtiments du PA	13'447'000	6'476'491	1'272'500	18'650'991	1'683'991	16'967'000	8%
1405 Forêts PA	-			-		-	0%
1406 Biens meubles du PA	257'000	157'871	14'332	400'539	147'539	253'000	35%
1409 Autres immobilisations corporelles	-			-		-	50%
1420 Logiciel du PA	-			-		-	50%
1421 Licences, droits d'utilisation, droits des marques PA	-			-		-	50%
1429 Autres immobilisations incorporelles	40'000			40'000	20'000	20'000	50%
144X Prêts	-			-		-	Selon risque
145X Participation capital social	375'071	735'000		1'110'071		1'110'071	Selon risque
146X Subventions d'investissement	883'000	371'565		1'254'565	129'565	1'125'000	10%
<b>Total comptes ordinaires</b>	<b>20'720'071</b>	<b>8'337'228</b>	<b>1'578'307</b>	<b>27'478'992</b>	<b>2'443'920</b>	<b>25'035'072</b>	
<b>Comptes spécifiques</b>							
<b>(Entreprises électriques, téléphériques et navigation)</b>							
1400.x Terrains				-		-	Selon Notice A 1995 AFC
1401.x Routes / voies de communication				-		-	Selon Notice A 1995 AFC
1402.x Aménagement des cours d'eau du PA				-		-	Selon Notice A 1995 AFC
1403.x Autres travaux de génie-civil				-		-	Selon Notice A 1995 AFC
1404.x Bâtiments du PA				-		-	Selon Notice A 1995 AFC
1405.x Forêts PA				-		-	Selon Notice A 1995 AFC
1406.x Biens meubles du PA				-		-	Selon Notice A 1995 AFC
1409.x Autres immobilisations corporelles				-		-	Selon Notice A 1995 AFC
1420.x Logiciel du PA				-		-	Selon Notice A 1995 AFC
1421.x Licences, droits d'utilisation, droits des marques PA				-		-	Selon Notice A 1995 AFC
1429.x Autres immobilisations incorporelles				-		-	Selon Notice A 1995 AFC
144X.x Prêts				-		-	Selon Notice A 1995 AFC
145X.x Participation capital social	265'050	735'000		1'000'050		1'000'050	Selon Notice A 1995 AFC
146X.x Subventions d'investissement				-		-	Selon Notice A 1995 AFC
<b>Total comptes spécifiques</b>	<b>265'050</b>	<b>735'000</b>	<b>-</b>	<b>1'000'050</b>	<b>-</b>	<b>1'000'050</b>	
<b>Total immobilisations du PA</b>	<b>20'985'121</b>	<b>9'072'228</b>	<b>1'578'307</b>	<b>28'479'042</b>	<b>2'443'920</b>	<b>26'035'122</b>	

Achat 490 actions Genedis à CHF 1'500 (nominal CHF 1'000)

- 6 Entreprises électriques
- 7 Téléphériques
- 8 Navigation